

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics ? OPPBTP

Le 12 décembre 2008

L'OPPBTB est le conseil de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail. Ses trois missions : conseiller, former et informer.

Le décret du 4 juillet 1985 modifié par le décret du 28 août 2007 définit l'organisation de l'OPPBTB (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Aujourd'hui, l'OPPBTB poursuit, en les affermissant, ses traditions de participation et de pluridisciplinarité, et développe des concepts originaux, des méthodes simples et aisées à mettre en œuvre, qui s'inscrivent dans une démarche de progrès, d'assistance et de conseil.

L'OPPBTB compte 300 collaborateurs, principalement ingénieurs et techniciens du BTP, répartis dans toute la France et organisés dans onze régions qui permettent une action au plus près du terrain.